

4 ENJEUX, ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

Les premiers chapitres du plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) portaient sur le bilan de la situation actuelle de la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la Rive-Nord de la Communauté métropolitaine de Québec. Le chapitre précédent a dégagé certains constats. Les prochains chapitres présentent les modes de gestion et les mesures prévues, ainsi que leurs modalités de mise en œuvre et de suivi.

Ce chapitre met en relief les enjeux métropolitains d'une nouvelle gestion des matières résiduelles. Ces enjeux ont mené à définir les orientations et les objectifs spécifiques du plan et, par conséquent, à baliser le choix des mesures de gestion.

4.1 ENJEUX

Le plan de gestion doit prendre en compte les particularités géographiques et sociales du territoire des municipalités composant la CMQ Rive-Nord et respecter les champs de compétence respectifs de la CMQ, des MRC et des municipalités en matières de gestion des matières résiduelles, notamment les ententes interrégionales à long terme et les contrats en cours au moment de l'entrée en vigueur du PGMR. Si la Loi sur la qualité de l'environnement impute l'atteinte des objectifs à la Communauté métropolitaine, l'adoption du PGMR lie les municipalités à l'obligation de mettre en œuvre les mesures prévues au PGMR et de respecter l'échéancier de mise en œuvre.

La gestion des matières résiduelles sur le territoire de la CMQ Rive-Nord est complexe. Dans le domaine de la gestion des matières résiduelles, la CMQ Rive-Nord comporte trois niveaux de compétence : 1) les arrondissements qui sont responsables de la collecte, 2) les villes et municipalités (ou les MRC s'il y a délégation de compétence) qui sont responsables de la gestion et 3) et la CMQ qui doit planifier et faire le suivi de l'atteinte des objectifs du PGMR. Il s'agit de répartir les mesures de gestion entre ces trois niveaux de responsabilité, afin d'optimiser l'efficacité de la gestion.

A cette problématique s'ajoute celle de la répartition des responsabilités entre le secteur public et le secteur privé, notamment pour les activités de mise en valeur des matières résiduelles qui devront être renforcées ou mises en place. Des efforts devront être fournis par tous les intervenants de la gestion des matières résiduelles pour relever le défi de l'atteinte des objectifs de la Politique québécoise 1998-2008.

Enfin les consultations publiques ont mis en relief l'intérêt de la population pour une véritable gestion environnementale des matières résiduelles. D'une part, celle-ci a invité les municipalités à s'engager dans une gestion exemplaire axée sur la conservation et la valorisation maximale des ressources. D'autre part, l'incinération a fait l'objet de nombreux avis qui demeurent cependant partagés : certains demandent l'abandon immédiat de ce mode d'élimination, certains favorisent l'intégration de l'incinération, alors que d'autres préconisent un investissement massif dans les mesures de valorisation afin de permettre son abandon progressif, voire définitif. De plus, la majorité s'oppose au recours à l'enfouissement des déchets pêle-mêle.

Dans la perspective de concilier les nouvelles obligations aux rôles des instances municipales tout en intégrant l'ensemble des préoccupations des intervenants en ce domaine, l'élaboration du PGMR a mis en lumière de nombreux enjeux régionaux. Ces enjeux sont présentés au tableau 4.1.

Tableau 4.1 Enjeux régionaux

Domaine	Enjeux
Sur le plan de la gestion régionale	<ul style="list-style-type: none"> • La coordination des efforts de mise en valeur et du suivi par les intervenants; • L'opportunité de l'utilisation commune de certaines infrastructures de gestion des matières par l'ensemble des municipalités de la CMQ Rive-Nord; • La diversité de la structure de l'habitat et l'éloignement de certaines municipalités; • L'imputabilité des instances municipales dans l'atteinte des objectifs; • La préservation de l'équité entre les municipalités membres de la CMQ Rive-Nord.
Sur le plan de la participation	<ul style="list-style-type: none"> • La participation accrue des citoyens à la réduction et à la valorisation; • La participation accrue des citoyens au suivi des performances des infrastructures et des programmes de gestion, de même qu'aux processus décisionnels; • L'équité dans l'effort consenti par les citoyens et dans les niveaux de services qui leur sont offerts.
Sur le plan des partenariats	<ul style="list-style-type: none"> • La responsabilisation des milieux industriels et d'affaires en regard de leurs objectifs de mise en valeur, et leur soutien par l'offre de solutions intégrées performantes; • L'intégration et le soutien technique et financier aux intervenants de l'économie sociale oeuvrant dans le secteur de la mise en valeur des matières résiduelles; • Le renforcement de la concertation et de la synergie entre les intervenants de l'ensemble des secteurs offrant des services de gestion des matières résiduelles.
Sur le plan de l'information, de la sensibilisation et de l'éducation	<ul style="list-style-type: none"> • L'accès aisé à une information claire et vulgarisée sur la mise en valeur des matières résiduelles et sur les services offerts par les municipalités à cet égard; • Le renforcement de l'information, de la sensibilisation et de l'éducation comme mesures essentielles pour atteindre les objectifs.
Sur le plan de l'acceptabilité sociale	<ul style="list-style-type: none"> • L'impact de l'incinérateur, des lieux d'enfouissement et des infrastructures de mise en valeur sur la santé et la qualité de vie des résidents du voisinage; • La présence du syndrome « pas dans ma cour » pour la localisation de toute nouvelle infrastructure de gestion de matières résiduelles.

Domaine	Enjeux
Sur le plan des infrastructures de gestion des matières résiduelles	<ul style="list-style-type: none"> • L'augmentation des capacités de tri des matières recyclables et l'augmentation des débouchés pour les matières récupérées; • Le développement des infrastructures de mise en valeur des matières putrescibles et le développement des marchés pour le compost; • Le développement des infrastructures et des débouchés pour accroître la mise en valeur des encombrants, des textiles, des résidus domestiques dangereux (RDD) et des résidus de construction, rénovation et démolition (CRD); • La gestion optimale du nouveau lieu d'enfouissement technique de Saint-Joachim pour maximiser sa durée de vie; • L'opportunité de moderniser l'incinérateur de la Ville de Québec afin d'augmenter sa durée de vie et maximiser ses performances; • L'opportunité d'abandonner l'incinération et de le remplacer par un procédé de stabilisation alternatif.
Sur le plan économique	<ul style="list-style-type: none"> • Les coûts associés à la mise en œuvre des nouvelles mesures de mise en valeur; • Les retombées économiques des nouvelles mesures; • Les revenus éventuels découlant des projets de loi 102, 130 et autres.
Sur le plan des échéanciers	<ul style="list-style-type: none"> • Le démarrage rapide des mesures prévues au plan de gestion; • La mise en oeuvre de certaines mesures avant l'adoption finale du PGMR.
Sur le plan du développement durable	<ul style="list-style-type: none"> • La prise en compte de la santé publique et du respect des normes environnementales actuelles et futures; • La conservation pour les générations futures des ressources naturelles et énergétiques; • La prise en compte des aspects environnementaux, économiques et sociaux dans les analyses et les choix des modes de gestion.

4.2 ORIENTATIONS STRATÉGIQUES ET OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

Les orientations générales du PMGR de la CMQ Rive-Nord et les objectifs spécifiques qui en découlent ont été élaborés sur la base des enjeux régionaux énoncés à la section précédente. Ces orientations et objectifs sont présentés dans le tableau 4.2.

Tableau 4.2 Orientations stratégiques régionales et objectifs spécifiques

Orientations	Objectifs spécifiques
Adhésion aux orientations et aux principes de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008	<ul style="list-style-type: none"> • Atteindre les objectifs de mise en valeur fixés par la Politique d'ici 2008; • Viser la valorisation maximale des ressources pour 2024; • Respecter la hiérarchie des 3RV dans le choix et la mise en œuvre des modes de gestion; • Élaborer un mécanisme équitable de soutien technique et financier aux entreprises d'économie sociale oeuvrant en gestion des matières résiduelles; • Réduire les quantités de matières résiduelles à éliminer.
Respect des particularités régionales et des champs de compétence	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser, d'une part, la planification et la concertation au niveau régional et, d'autre part, la mise en œuvre au niveau local; • Respecter les ententes interrégionales; • Tout en tenant compte des particularités locales, explorer les opportunités de regroupement pour favoriser les économies d'échelle dans la prestation de certains services.
Équité des efforts et équité des services	<ul style="list-style-type: none"> • Déléguer l'imputabilité de l'atteinte des objectifs de mise en valeur du PGMR à chacune des municipalités membres de la CMQ Rive-Nord; • Garantir l'accès pour les municipalités locales aux infrastructures régionales à des tarifs équitables; • S'assurer que les efforts de valorisation seront déployés par l'ensemble de la population, nonobstant la structure de l'habitat, en visant à offrir des niveaux de services similaires sur tout le territoire urbanisé; • Tenir compte de la capacité de payer des contribuables; • Consolider la collecte sélective porte-à-porte des matières recyclables et améliorer sa performance; • Instaurer un système de gestion intégrée des résidus domestiques dangereux, des encombrants et des textiles favorisant l'accès à la population et le réseautage avec les entreprises d'économie sociale; • Implanter des services de collecte des matières putrescibles et des infrastructures pour assurer leur traitement et leur mise en valeur; • Favoriser la mise en valeur des boues de fosses septiques et de stations d'épuration; • Développer les systèmes d'information et de sensibilisation entourant la gestion des matières résiduelles et ses impacts; • Effectuer les démarches requises auprès des gouvernements supérieurs afin d'assurer que des efforts d'éducation et de sensibilisation soient consentis à tous les niveaux.

Orientations	Objectifs spécifiques
Implantation graduelle	<ul style="list-style-type: none">• Déployer la mise en œuvre en fonction de la disponibilité des nouveaux équipements de traitement;• Prendre en compte l'état et l'évolution des marchés des matières secondaires dans le choix des modes de gestion;• Diversifier les sources de financement en interpellant le gouvernement sur la mise en œuvre des projets de loi et de règlements notamment la Loi 102 et la Loi 130 et les filières de résidus particuliers dont les RDD, les textiles et autres encombrants.
Développement durable	<ul style="list-style-type: none">• Intégrer tant les impacts que les gains environnementaux, économiques et sociaux dans le choix des modes de gestion;• Adopter une vision axée sur la valorisation des ressources visant à porter à leur maximum les taux de mise en valeur d'ici 2024;• En 2024, si les objectifs sont atteints, recourir à une méthode alternative d'élimination des déchets ultimes;• Favoriser la concertation entre tous les intervenants pour concilier les intérêts économiques, environnementaux et sociaux;• Faire de la mise en œuvre du PGMR une démarche participative et itérative en continu par un mécanisme de suivi et de rétroaction ouvert et transparent en partenariat avec les municipalités et les acteurs du milieu;• Favoriser la gestion la plus locale possible des matières résiduelles en assurant que :<ul style="list-style-type: none">- les matières non valorisées générées sur le territoire de la CMQ Rive-Nord soient préférentiellement éliminées dans les infrastructures d'élimination situées à l'intérieur de ce même territoire;- l'élimination sur le territoire de la CMQ Rive-Nord de matières résiduelles en provenance de l'extérieur de ce territoire soit limitée.